

Les nouveaux programmes : pseudo-consultation et vraies inquiétudes.

A la lumière de la réforme des statuts, de la réforme du collège, de la réforme des rythmes, et de la politique d'austérité actuelle, la lecture de ces nouveaux programmes ne peut que susciter d'immenses inquiétudes. Les grands axes programmatiques proclamés sont pourtant difficilement contestables a priori. Ils appellent à la création d'un « climat de confiance », « où disparaît la peur excessive de mal faire ». Cependant derrière le vocabulaire des bonnes intentions, aucun moyen n'est mis en place pour les concrétiser. Comment donner confiance à un élève et lui proposer un « parcours individualisé » dans des classes toujours plus surchargées ? Comment dans un système qui sur le fond reste le même, filières sélectives hiérarchisées et examens terminaux, instaurer le fameux « climat de confiance » et lutter contre la « peur d'échouer » ? La pseudo-consultation sur ces nouveaux programmes débute le 11 mai et se termine le 12 juin, un laps de temps bien trop court pour aborder les nombreuses questions soulevées par ces nouveaux programmes, en termes d'organisation du travail, d'égalité d'accès aux formations et de contenu.

Une pseudo-consultation

A la lecture des nouveaux programmes, nous pourrions presque nous réjouir de la consultation nationale que le Conseil Supérieur des Programmes appelle de ses vœux. Une consultation qui est censée être une « étape à part entière » dans l'élaboration des programmes « et non une simple formalité qui ne conduirait qu'à des changements à la marge ». Pourtant, une fois de plus cette consultation n'en sera pas une. Aucun temps de concertation n'est prévu, pour des nouveaux programmes qui concernent l'ensemble du primaire et du collège, toutes les disciplines, qui modifient considérablement l'organisation du travail et le contenu des enseignements, et qui demandent aux collègues une prise en charge collective de certains enseignements (sciences en 6e, enseignements interdisciplinaires, parcours artistiques...), et un travail inter-degré notamment pour le cycle 3 (CM1, CM2, 6e). C'est inacceptable. La pseudo-consultation telle qu'elle a lieu consiste en un questionnaire disponible en ligne, sans aucun temps de réflexion collective ou de mise en commun entre équipes, sans aucun lieu de concertation prévu. Rappelons en quelques mots notre défiance vis-à-vis du CSP dont la composition est fixée par la loi d'orientation de 2012. En effet 10 membres sont nommés par le ministre de l'Éducation et 8 par les deux assemblées. L'autonomie de cette institution vis à vis de l'État et précisément de notre ministère n'est donc pas assurée. C'est ce que vient de montrer avec éclat l'évolution du débat politique alors que s'ouvrait, le 11 mai, la consultation sur les programmes. Les enseignants sont invités à se prononcer sur les programmes proposés par le CSP qui sont, notamment en histoire géographie, déjà contredits par les déclarations politiques du président et de la ministre alors que la réécriture a visiblement commencé en parallèle. De plus les critères de nomination dans les groupes d'experts chargés en pratique de proposer les programmes est toujours aussi opaque. Les modalités de cette consultation posent également un problème : dès mars 2013 SUD a demandé au CSP et au ministère que ces consultations soient faites à mi-parcours du travail d'élaboration : nous en sommes loin aujourd'hui. D'autre part, la synthèse qui va être faite n'apporte toujours pas des garanties de sincérité et de transparence des remontées. SUD éducation demande à ce que les enseignant-e-s soient consultés en amont de l'écriture de ces projets, en dehors de toute hiérarchie, et revendique la création d'un Comité National Consultatif composé de professeurs du supérieur ainsi que de professeurs des lycées et collèges élus ou sur la base de la représentativité.

Dans le second degré, des programmes au service de la réforme du collège et de la réforme des statuts

Dans le second degré un programme en droite ligne de la réforme du collège. Des nouveaux programmes qui supposent une organisation qui augmente la charge de travail et les pressions hiérarchiques. L'organisation par cycle s'annonce comme un véritable casse-tête, et s'inscrit dans le cadre de la réforme du collège. Sans temps de concertation supplémentaire, ces nouveaux programmes vont encore alourdir la charge de travail, au moment des mutations, particulièrement les collègues TZR, mais également tous les collègues qui ont des services partagés. Cela rendra le travail extrêmement difficile dans les établissements où le renouvellement des équipes est fort. Sans parler des conséquences que cela aura en termes de précarisation des postes, puisqu'en cas de changement de programmation et de modulation des horaires, cela aura des implications sur les postes lors des années de transition. La liberté pédagogique mise en avant dans les programmes en termes de modulation des horaires et des programmations par cycle mais elle sera en réalité triplement contrainte : une difficile souplesse de programmation d'une année sur l'autre, une dépendance forte vis à vis de l'équipe disciplinaire, mais surtout ; à terme, une dépendance par rapport aux nouveaux « coordinateurs » mis en place dans le cadre de la réforme des statuts. De plus ces nouveaux programmes officialisent la mise en place des programmes différenciés sur le territoire d'une part, et d'une classe à l'autre et d'un établissement à l'autre, comme le prévoit la réforme du collège avec l'autonomie des établissements, et l'existence d'un « tronc commun », c'est à dire dans les faits la mise en place de « filières », et de classes de niveaux : c'est la fin d'un programme unique et la fin du collège unique qui s'annonce...

Et les contenus ?

On ne peut que se satisfaire de l'allègement d'un certain nombre de programmes, cependant, à ce stade et sans précéder les discussions qui doivent avoir lieu au sein de chaque discipline, nous nous inquiétons de cette mise en conformité avec « le socle commun de compétences », que nous dénonçons comme la mise en place d'une école à minima. De même la mise en place d'enseignements interdisciplinaires, s'ils sont une bonne chose en théorie, ne peuvent que laisser dubitatifs, en l'absence de moyens donnés aux enseignants pour la concertation, la co-animation et la formation. En ce qui concerne le contenu, un temps d'analyse et de concertation long serait nécessaire, et ce au sein de chaque discipline, mais aussi en interdisciplinaire. SUD Education s'est déjà opposé au contenu normatif et moralisant des nouveaux programmes d'enseignement moral et civique et nous avons exprimé des inquiétudes sur les parcours d'éducation artistique et culturelle ou encore d'orientation et de découverte du monde économique et culturelle. Nous dénonçons d'ores et déjà le renforcement du caractère ethno-centré des nouveaux programmes d'histoire géographie, la faible présence de l'histoire sociale ou encore la disparition du chapitre sur la géographie de la pauvreté. De même la réduction de la diversité des langues apprises, et la réduction des heures d'enseignements pour les langues anciennes, grec, latin, ou des langues dites « rares » comme l'italien ou le russe, ne vont pas dans le sens d'une formation diversifiée et plurielle. Nous relayons également les inquiétudes qui sont exprimées par les collègues de français.

Enfin nous regrettons plus qu'amèrement, et d'autant plus en ces temps d'offensives réactionnaires, que ces programmes ne soient toujours pas féminisés.

Ces nouveaux programmes s'inscrivent dans un projet d'école plus global et dans une série de réformes, la réforme du collège, la réforme sur les nouveaux statuts, mais également la réforme des rythmes, qui vont toutes dans le même sens. Sous-couvert de liberté pédagogique, d'innovation pédagogique, ou des « rythmes de l'enfant », c'est une école à plusieurs vitesses qui se met en place, dans une logique d'austérité et de mise en place de pratiques managériales qui accentuent les pressions hiérarchiques.